



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

# BEGES

Bilan des émissions de gaz à effet de serre  
de la préfecture de la Somme

Année 2019  
(sur les résultats 2018)

Direction des ressources humaines et des moyens  
Bureau de la logistique et de l'organisation générale - Christophe MERLO  
Cellule de pilotage de la performance - Linda JACOB

## Sommaire

Sommaire .....	2
Cadre général .....	3
1/ Description de la personne morale concernée.....	4
2/ Description des périmètres organisationnels retenus.....	4
2.1/ Les postes d'émissions retenus.....	4
2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES .....	5
2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie .....	5
2.3.1/ Listes des sites inclus dans le BEGES .....	5
2.3.2/ Méthodologie d'élaboration du BEGES.....	5 - 6
3/ Année de reporting.....	6
3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste.....	6 - 7
4/ Diffusion du BEGES .....	8
5/ Synthèse des actions envisagées .....	8

## Cadre général

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'État sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site notamment la consommation énergétique et les déplacements.

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici 2020 à :

- porter à 20 % la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ;
- réduire de 20 % les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

# 1. Description de la personne morale concernée

## Raison sociale :

Région Hauts-de-France, département de la Somme, Ministère de l'Intérieur

## Adresses :

Préfecture de la Somme - 51 rue de la République – 80000 AMIENS  
46 rue de la République  
14 rue Jules Lardièrè  
23 rue Jules Lardièrè

Résidences du corps préfectoral  
Sous-préfecture d'Abbeville  
Sous-préfecture de Péronne-Montdidier

## Description sommaire de l'activité :

L'activité des services de la préfecture de la Somme et des sous-préfectures d'Abbeville et Péronne-Montdidier est essentiellement administrative (traitement de dossiers, accueil d'usagers...). Toutefois, il existe une activité plus opérationnelle menée par les agents en charge de la logistique des bâtiments. Par ailleurs, les agents des services peuvent être amenés à se déplacer hors de leur service d'affectation.

## Missions générales de la préfecture de la Somme :

- mise en œuvre des politiques publiques ;
- gestion de la sécurité des personnes et des biens ;
- contrôle administratif de la légalité et budgétaire des actes des collectivités territoriales ;
- service public et délivrance de titres aux usagers.

# 2. Description des périmètres organisationnels retenus

## 2.1/ Les postes d'émissions retenus

- **Scope 1** : Émissions directes produites par les sources fixes ou mobiles (chaudière, voiture, climatisation...) en vert ci-dessous ;
- **Scope 2** : Émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur en jaunes ci-dessous ;
- **Scope 3** : Les autres émissions indirectes (l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacement des salariés, transport amont et aval des marchandises...) en bleu ci-dessous.

Catégories d'émissions	Postes d'émissions	Libellés de postes
Emissions directes	1	Emissions directes des sources fixes de combustion
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique
	4	Emissions directes fugitives
	<b>Sous total : 3</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité
	<b>Sous total : 1</b>	
Autres émissions indirectes	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7
	9	Achats de produits ou services
	10	Immobilisations de biens
	11	Déchets
<b>Sous total : 4</b>		

## 2.2/ Les postes d'émissions exclus du BEGES

- Émissions directes des procédés hors énergie (poste n°3) ;
- Émissions issues de la biomasse (sols et forêts) (poste n°5) ;
- Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid (poste n°7) ;
- Un certain nombre d'informations manquantes n'ont pas permis d'intégrer l'ensemble des postes du SCOPE 3 dans le BEGES 2019 à l'exception des postes 8 à 11.

## 2.3/ Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie

### 2.3.1/ Liste des sites inclus dans le BEGES

La présente étude prend en compte les gaz à effet de serre (GES) produits par les sites géographiques suivants :

SITE	SURFACE UTILE TOTALE (m2)	EFFECTIFS
Préfecture 51	3 658,18	117
Hôtel préfectoral	1 836,33	4
Résidence Directeur de Cabinet	437,53	1
Résidence Secrétaire Générale	502,06	1
Préfecture 46 rue de la République - AMIENS	724,67	63
Préfecture 14 rue Jules Lardière - AMIENS	986,03	53
Préfecture 23 rue Jules Lardière - AMIENS	870,63	8
Sous-préfecture d'Abbeville	986,51	13
Sous-préfecture de Péronne-Montdidier	443,02	13
Conciergerie	80	1
Logement stagiaire ENA	37,91	1
<b>TOTAL</b>	<b>10 562,87</b>	<b>275</b>

### 2.3.2/ Méthodologie d'élaboration du BEGES

Le bilan carbone de la préfecture de la Somme est produit par le Bureau de la logistique et de l'organisation générale en collaboration avec la référente Développement durable.

La production du bilan s'est déroulée en plusieurs étapes :

- la définition des périmètres du BEGES,
- la collecte des données auprès des services et des sociétés concernées,
- le renseignement de la matrice et l'analyse des résultats,
- l'élaboration des postes d'amélioration et du plan d'action.

#### Outil utilisé :

Logiciel SAGES

#### Caractéristiques des données récoltées :

- **Les émissions directes de sources mobiles à moteur thermiques :**

Elles concernent les déplacements professionnels, c'est-à-dire l'utilisation des véhicules de fonction et de service du parc automobile de la préfecture.

Les données sont recueillies à partir des carnets de bord des véhicules et des consommations de carburant.

- **Les émissions directes fugitives :**

En 2018, il n'y a pas eu de gaz rechargé dans les équipements de climatisation.

- **Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité :**

Les consommations énergétiques en kWh sont collectées à partir des factures des fournisseurs TOTAL ENERGIE, DIRECT ENERGIE et GAZELEC selon les sites.

- **Les émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7 :**

Elles regroupent les pertes en ligne de l'électricité ainsi que les émissions en amont de la combustion de carburant.

- **Les émissions directes des sources fixes de combustion :**

Elles sont liées à la consommation de gaz destinée au chauffage de l'ensemble des bâtiments cités supra à l'exception du site Préfecture 14 chauffé au fuel domestique.

Les consommations de gaz sont collectées à partir des factures des fournisseurs Gaz de Bordeaux, ENI GAS et GAZELEC selon les sites.

### 3. Année de reporting

Année de reporting : **2018**

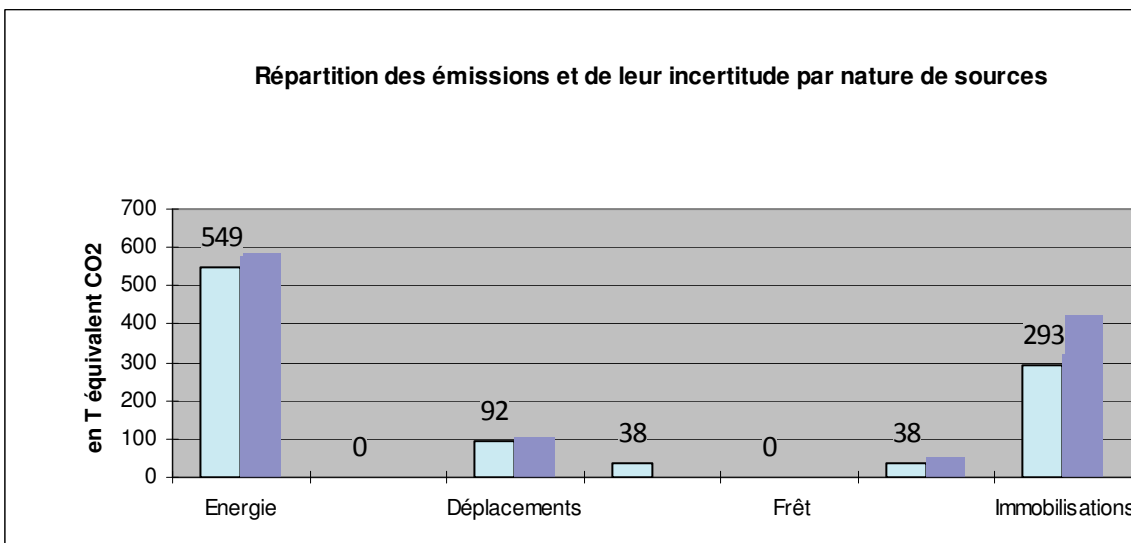
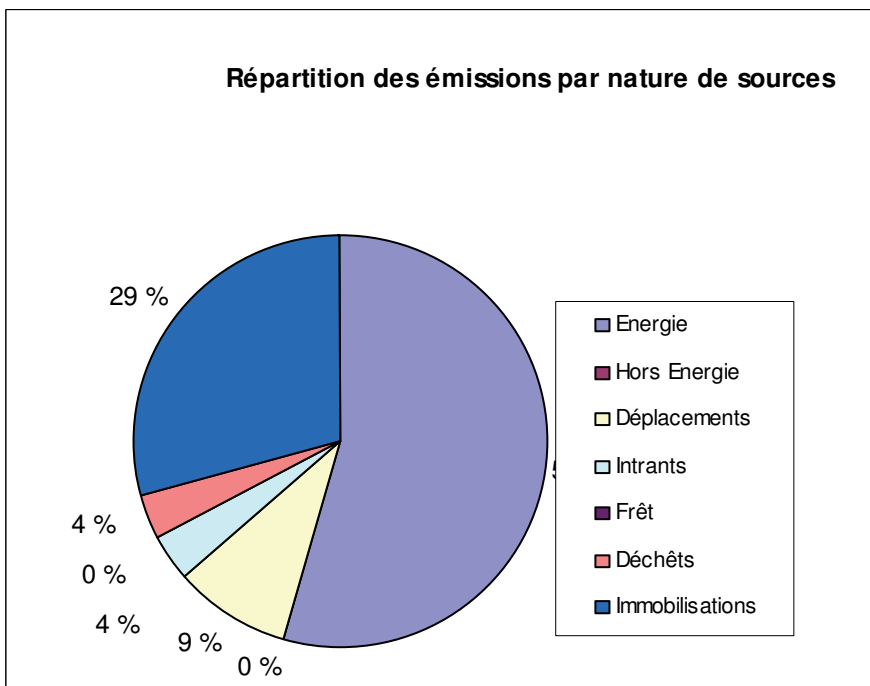
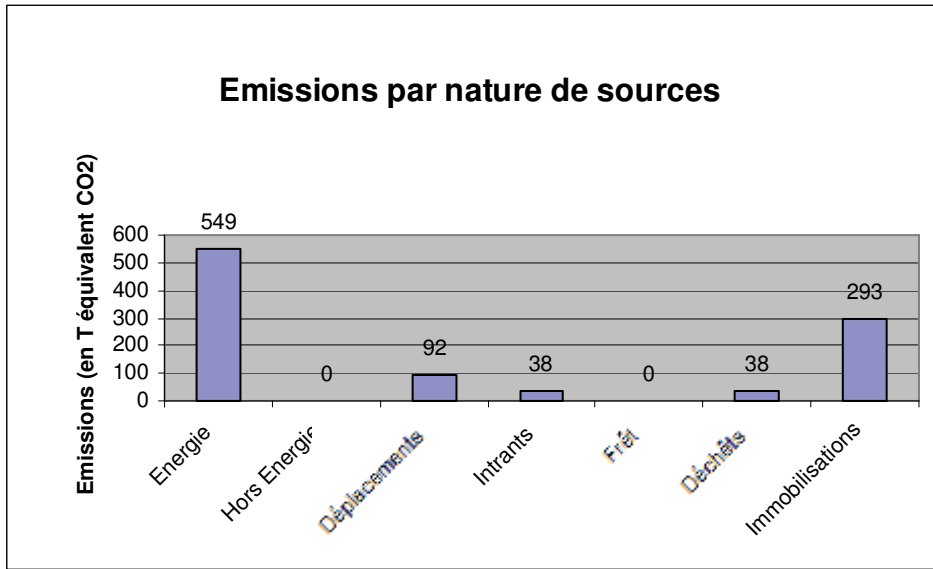
Année du prochain bilan : **2022**

#### 3.1/ Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste

Pour le périmètre retenu, la préfecture de la Somme, les sous-préfectures et les résidences ont émis **1009 T CO<sup>2</sup> équivalent en 2018** (Données issues de l'outil SAGES).

Indicateur de performance global : émissions totales de GES T CO<sup>2</sup> / effectif total = **4,8 T CO<sup>2</sup>/agent**.

Organisation:		PREFECTURE ET SOUS -PREFECTURES DE LA SOMME ET RESIDENCES							
Site:		11 SITES							
		Bilan des émissions GES							
catégories d'émissions	Postes d'émissions	Libellés de postes	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2b (Tonnes)	
Emissions directes	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	403,70	23,78	4,07	0,00	431,7	0,00	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	35,19	0,03	0,00	0,00	68,3	0,00	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie							
	4	Emissions directes fugitives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)							
		<b>Sous total</b>	<b>438,90</b>	<b>23,81</b>	<b>4,07</b>	<b>0,00</b>	<b>500,0</b>	<b>0,00</b>	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité					27,0		
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid					0,0		
		<b>Sous total</b>					<b>27,0</b>		
Autres émissions indirectes*	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7					106,5		
	9	Achats de produits ou services					37,6		
	10	Immobilisations de biens					300,7		
	11	Déchets					37,6		
	12	Transport de marchandise amont					0,0		
	13	Déplacements professionnels					0,0		
	14	Actifs en leasing amont							
	15	Investissements							
	16	Transport des visiteurs et des clients					0,0		
	17	Transport de marchandise aval					0,0		
	18	Utilisation des produits vendus							
	19	Fin de vie des produits vendus							
	20	Franchise aval							
	21	Leasing aval							
	22	Déplacements domicile travail					0,0		
	23	Autres émissions indirectes							
		<b>Sous total</b>					<b>482,3</b>		
							<b>Total (T CO2e):</b>	<b>1 009</b>	
							<b>soit (en T CO2e)</b>	<b>4,8</b>	<b>par agent</b>



## 4. Diffusion du BEGES

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre est diffusé sur le site internet des services de l'État dans la Somme <http://www.somme.gouv.fr> en sein de la rubrique Environnement > Bilan des émissions de gaz à effet de serre.

## 5. Plan des actions envisagées

DOMAINES	OBJECTIFS 2019 / 2020	ACTIONS À METTRE EN PLACE
ECONOMIES D'ENERGIE	Effectuer des travaux d'amélioration de l'habitat	Planning à adapter en fonction des besoins et ressources
	Effectuer un suivi du déploiement informatique	Mettre à jour le plan de suivi du déploiement informatique
	Effectuer une sensibilisation des agents avant les périodes de chauffe	Diffuser un courrier de sensibilisation aux gestes d'économie de chauffage
	Mettre en place un système automatisé d'économie des ressources	Poursuite l'installation de systèmes d'extinction programmé des bâtiments
	Poursuivre l'installation de matériel économe en énergie	Installer progressivement des ampoules à faible consommation sur les installations qui le permettent
VEHICULES	Poursuivre le renouvellement du parc automobile en vue de la diminution des émissions de CO2	Intégrer 4 nouveaux véhicules écologiques en 2020
RATIONALISER LES DEPLACEMENTS	S'inscrire dans une démarche de déplacements professionnels plus économes en énergie	Prévoir des abonnements à des solutions de déplacement plus éco-responsables (bus, velam...) Mettre à disposition des agents des vélos électriques pour les déplacements intra-muros compatibles Mettre à disposition des agents des solutions de parkings pour vélo abritées et sécurisées.
	Développer une solution de substitution aux déplacements professionnels pour réunion et/ou formation	Privilégier la solution visio-conférence pour les réunions les plus éloignées
	Soutenir le développement d'une organisation du travail avantageuse pour l'environnement et la qualité du travail fourni	Sensibiliser régulièrement les agents et les chefs de service sur le télétravail Mettre en place des journées de formation sur le thème du télétravail pour les agents et les encadrants
	Développer une culture de la conduite écologique	Former l'ensemble des chauffeurs à l'éco-conduite et étendre les formations aux utilisateurs récurrents de véhicules de service.
	Favoriser les déplacements par train ou covoiturage quand la solution est possible	Favoriser les déplacements par train ou covoiturage quand la solution est possible
	ECONOMIES DES RESSOURCES ET REDUCTION DES DECHETS	Diminuer la consommation d'eau sur l'ensemble des bâtiments
Poursuivre l'effort de recyclage des papiers		Effectuer un ramassage mensuel des papiers pour recyclage
Sensibiliser les agents sur l'économie du papier et des photocopieurs		Diffuser un courrier de sensibilisation sur l'économie des papiers et l'usage modéré des photocopieurs
Favoriser le recyclage de matériels usagés et non réutilisés pour éviter le traitement comme déchets		S'intégrer dans une démarche de dons aux associations permettant la remise en état des objets et leur réutilisation
Supprimer les gobelets jetables et les bouteilles d'eau plastique		Mettre à disposition des agents et des visiteurs des verres réutilisables et remplacer les bouteilles d'eau plastique par les pichets d'eau lors des réunions
BIODIVERSITE	Eviter le recours aux pesticides dans l'entretien des parcs et jardins	Prévoir la mention « 0 pesticide » dans les contrats passés avec les entreprises effectuant l'entretien du parc. Utiliser uniquement des produits « 0 pesticide »
	Favoriser les éco-systèmes dans l'enceinte de la préfecture et des sous-préfectures	Conventionner avec un apiculteur pour installer une ruche dans le parc de l'hôtel préfectoral Prévoir des nichoirs à chauves-souris
	RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale
Poursuivre la collaboration avec l'entreprise d'insertion pour l'entretien des parcs		
Mettre en avant la mission de référent égalité / diversité et le label obtenu.		Communiquer vers les agents sur le label (intranet)
Former sur le thème de l'égalité et de la diversité		Inciter les agents à participer à des sessions de formation sur l'égalité et la diversité
Favoriser les actions de recyclage de consommables en partenariat avec les associations et/ou centres d'aide par le travail		Mettre à disposition des agents des bacs de recyclage de consommables (type piles, bouteilles...) dans chaque bâtiment de la structure